

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 03/01/2017

Date de séance : 10/01/2017

Date d'affichage : 17/01/2017

Numéro d'ordre : 2017-01-002

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	5	13

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).
Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Alain de SCORRAILLE, Daniel ZAÏNA, Christophe LABBE, Sandrine DEDIEU, Eric ANGELE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Daniel DANFLOUS, Chantal CASASOLA, Véronique CASTEX

Etaient absents excusés avec procuration :

Claire BRIAT a donné procuration à Régis DARIES.
Alain CARRIERE a donné procuration à Jean Pierre SALERS.
Eric BALDUCCI a donné procuration à Francis DUMONT
Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.
Joël BERNADOT a donné procuration à André MARQUISSEAU.

Secrétaire de séance : Evelyne BURGAN DELMAS

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées et modification des attributions de compensation pour les communes de Gimont et de Saint Martin Gimois

Monsieur le Président rappelle que les statuts de la Communauté, suite aux transferts de compétences induits par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit se réunir après chaque nouveau transfert de charges pour évaluer l'incidence de ces derniers.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2016 pris à la suite de la délibération de la Communauté approuvant les nouvelles compétences,

Vu la délibération en date du 19/10/2016 de la commune de Gimont approuvant le transfert de voies communales à la Communauté,

Vu les délibérations en date du 15/03/2016 et du 21/12/2016 de la commune de Saint Martin Gimois approuvant le transfert de voies communales à la Communauté,

Vu la délibération n°2016-12-098 en date du 13/12/2016 de la Communauté entérinant le transfert des voies communales d'intérêt communautaire des communes de Gimont et de Saint Martin Gimois,

Vu le rapport de la CLECT en date du 10/01/2017 évaluant l'impact des nouveaux transferts de charges,

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer sur le rapport annexé ainsi que sur le nouveau tableau des attributions de compensation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le rapport de la CLECT tel qu'annexé à la présente ainsi que le nouveau tableau des Attributions de Compensation ;
- Invite Monsieur le Président à notifier la présente décision aux différentes instances concernées ;
- Invite l'ensemble des communes membres à en délibérer dans les trois mois à compter de la notification de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimois
DUFFAUT Pierre

